

PROGRAMME TERRITOIRES VOLONTAIRES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR

L'IDENTIFICATION D'OPERATEURS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES) offrent une réponse puissante et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires en agissant tant sur les individus, particulièrement les jeunes, que sur l'action internationale des collectivités territoriales (AICT).

Fort de ce constat et du succès des appels à projets Jeunesse, et considérant la nécessité de mobiliser davantage les collectivités éloignées de l'international et/ou du volontariat, la délégation à l'action extérieure des collectivités (DAECT) a confié à France Volontaires la conception et la mise en œuvre du programme "clés en mains" **Territoires Volontaires** dont les objectifs sont de :

- Accroître significativement le nombre de volontaires mobilisés dans le cadre de l'AICT tant à l'envoi à l'international qu'à l'accueil en France à travers la réalisation de 250 missions en partenariat avec les pays partenaires de l'Aide Publique au Développement (APD) de la France ;
- Faciliter l'accès au volontariat international pour les collectivités territoriales éloignées de l'international ou du volontariat. Un objectif de 40 collectivités françaises est fixé, dont au moins 50% s'engageront pour la première fois à l'international ou dans le volontariat international. Une représentation équilibrée des échelons de collectivité sera recherchée.

Prévu pour une durée de 3 ans (clôture en décembre 2024) le programme Territoires Volontaires associe outre le ministère de l'Europe des Affaires étrangères (MEAE) et France Volontaires, le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), l'Agence du Service Civique, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et Cités Unies France.

La sélection des collectivités sera réalisée dans le cadre deux appels à manifestation d'intérêt (AMI), lancés début 2022 et fin 2022/début 2023. Le programme prévoit ainsi deux vagues de déploiement des volontaires.

Le programme prévoit un accompagnement clés en mains des collectivités lauréates permettant une montée en compétence et la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat de qualité.

TERMES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Objectifs	Identifier les opérateurs en capacité d'accompagner les collectivités territoriales lauréates dans la conception et la mise en œuvre de leur projet.
Organismes éligibles	Organismes ou consortiums d'organismes agréés pour la mise en œuvre de missions de volontariat de solidarité internationale et de Service Civique à l'international justifiant d'une capacité de déploiement de volontaires reconnue tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
Cadre de l'offre de service	<p>Tout acteur participant à cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre opérationnel structuré autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un partenariat institutionnel multi-acteurs associant le MEAE, FV, le MENJS, l'Agence du Service Civique, Cités Unies France, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France. • Des espaces de pilotage et de collaborations : <ul style="list-style-type: none"> ∴ Le comité stratégique réunissant les partenaires institutionnels du programme. Ce comité de pilotage est l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il crée les conditions pour faciliter la création des missions et la mise en œuvre des activités selon le cadre défini. La mise en relation entre Opérateurs et Collectivités territoriales sera menée en dialogue par les membres de ce comité stratégique. ∴ Le comité de pilotage opérationnel, composé des opérateurs impliqués et de France Volontaires qui crée, met en œuvre et assure le suivi d'une offre d'accompagnement à destination des collectivités et de la mobilisation des 250 volontaires. • Communication, capitalisation, évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ∴ Ce programme dispose d'une identité visuelle et de plaquettes d'informations à utiliser dans tout exercice de communication le concernant. Les parties prenantes s'engagent à participer activement à la communication autour de ce programme. ∴ Ce programme sera valorisé à travers une grande variété d'espaces à impact politique, notamment auprès des décideurs, afin d'assurer une meilleure reconnaissance de la contribution du volontariat. ∴ Capitalisation : une attention particulière sera portée à la capitalisation du programme à des fins d'essaimage des leçons apprises. Les résultats seront restitués lors de l'évènement de clôture. ∴ Evaluation : une évaluation externe du programme sera réalisée afin de vérifier la pertinence du programme et l'efficacité/efficience de sa mise en œuvre. • Un réseau de collectivités et organisations de la société civile, qui mobilisent des volontaires internationaux dans le cadre de missions de 6 mois à 12 mois.
Offre de service attendue	<p>Les organismes ou consortium d'organismes doivent être en mesure de proposer un accompagnement clés en mains aux collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. La pleine implication des collectivités dans le processus de mise en œuvre, en coordination avec France Volontaires et son réseau, demeurera un critère essentiel.</p> <p>L'accompagnement attendu repose sur :</p> <p>1) Sur la base de 2 sessions de déploiement, la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat de qualité tant à l'envoi qu'à l'accueil à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∴ le portage des missions de VSI et de Service civique pour le compte des collectivités, dans le respect du cadre juridique et réglementaire prévu pour chaque dispositif ;

	<ul style="list-style-type: none"> ∴ l'appui aux collectivités agréées, au regard de leurs besoins ; ∴ le cas échéant, l'appui à l'identification de partenaires d'accueil pour les volontaires, en lien avec France Volontaires et les collectivités lauréates, dans les pays bénéficiaires de l'APD (et la France) ou zones géographiques prioritaires de la France, et dans le respect des règles sécuritaires et sanitaires en vigueur ; ∴ l'appui à la conception des missions de volontariat : les missions devront être orientées autour de la promotion des ODD ou de projets visant à la réalisation de l'un ou de plusieurs ODD en priorité et devront respecter la vocation de chaque dispositif et être accessible à un large public ; ∴ la gestion du recrutement et la sélection des volontaires en dialogue avec les collectivités territoriales et les partenaires internationaux ; ∴ la formation au départ des volontaires ; ∴ la gestion contractuelle, administrative et financière des volontaires ; ∴ l'accompagnement des volontaires durant leur mission ; ∴ l'accompagnement au retour et la clôture des missions. <p>2) une participation à la conception et à la mise en œuvre du dispositif de renforcement des capacités des collectivités territoriales lauréates selon des modalités à définir avec France Volontaires. Il pourra s'agir par exemple de l'organisation ou de la participation à un cycle d'ateliers et de formations élaborées en réponse aux besoins des collectivités ou encore du partage ou de la construction d'outils et de référentiels.</p>
<p>Modalités de participation</p>	<p>Critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité de mobilisation quantitative et qualitative de volontaires tant à l'envoi à l'international, qu'à l'accueil en France (dont les agréments VSI et/ou Service Civique) ; - L'expérience de l'opérateur en matière de volontariat international (Service civique à l'international, VSI, réciprocité) ; - L'accompagnement proposé aux collectivités et la capacité à répondre à leurs besoins spécifiques ; - L'ancrage territorial de l'opérateur. <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du cahier des charges conçu par France Volontaires et validé par le comité de pilotage stratégique ; - Participation au comité de pilotage opérationnel, qui se réunira tous les trimestres ; - Contribution à la conception d'un accompagnement harmonisé à destination des collectivités territoriales ; - Portage administratif et suivi accompagnement des missions selon le cadre réglementaire prévu ; - Animation de la collaboration avec les collectivités sélectionnées ; - Utilisation des fonds dans le respect des conventions et procédures ; - Renseignement des outils de suivi propre au projet, communiqués lors de la signature de la convention ; - Participation active à la communication du programme et respecter la charte graphique et l'identité visuelle du programme ; - Rédaction et transmission de rapports techniques et financiers ; - Contribution à la capitalisation et l'évaluation ; - Implication jusqu'à décembre 2024.

MODALITES FINANCIERES ET CONVENTIONNEMENT

L'opérateur bénéficiera d'une double subvention pour mettre en œuvre l'action et pour financer tous les coûts volontaires, de la part de France Volontaires et des collectivités territoriales. Cette subvention sera calculée par mois volontaire à réaliser et justifiée au regard du nombre de mois volontaire réalisés.

Une enveloppe indicative par mois volontaires et par dispositif est prévue comme suit et la répartition se fera ainsi :

	Montant mois/volontaires	MEAE - CIV	Agence du Service civique	MEAE/DAECT/FV	Collectivités territoriales françaises
VSI	2399€	30%	X	50%	20%
SC International	2162€	X	46%	27%	27%
SC Accueil volontaires internationaux	2412€	X	38%	31%	31%

Une convention tripartite sera signée entre chaque opérateur (un chef de fil devra être désigné en cas de consortium), France Volontaires et la collectivité ou le groupement de collectivités mobilisées.

Les modalités de paiement :

- Le premier paiement sera effectué par France Volontaires, à la signature de la convention.
- Le second paiement sera effectué par les collectivités mobilisées, sous forme d'avance, lors du départ des volontaires et dans le respect de leurs modalités.
- Le versement du solde par France Volontaires sera effectué sur présentation et après la validation d'un rapport narratif et financier final et autres livrables.
- L'octroi des aides de l'Etat correspondant aux missions de Service Civique et de VSI selon les modalités du cadre réglementaire de chaque dispositif.

Redevabilité :

- Des rapports narratifs et financiers intermédiaires devront être remis à France Volontaires.
- Pour percevoir l'entièreté de la subvention, l'opérateur devra justifier au réel des dépenses liées à la mobilisation de volontaires.
- Des feuilles de temps devront être présentées pour les dépenses en ressources humaines.
- Des frais de quarantaine et de vaccin et de test PCR devront être inclus dans la proposition.
- Présentation des contrats ou factures des prestataires, le cas échéant.

LIVRABLES

- Rapports d'activité et financiers (remise des pièces justificatives) ;
- Tableau de suivi du projet incluant des données sur les volontaires et missions/contribution ODD, afin de produire des analyses ;
- Photos et vidéos de volontaires en mission et rédaction d'au moins 2 articles.

CHRONOGRAMME

28 FEVRIER 2022 : DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS AMI OPERATEURS

30 MARS 2022 : SELECTION DES COLLECTIVITES LAUREATES

AVRIL 2022 : CONVENTIONNEMENT OPERATEURS/COLLECTIVITES/ FV

AVRIL 2022 : MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DES PROJETS

1 SEPTEMBRE 2022 : DEPLOIEMENT DES VOLONTAIRES – SESSION 1

30 AVRIL 2023 : 2EME SELECTION DES COLLECTIVITES LAUREATES

MAI 2023 : CONVENTIONNEMENT OPERATEURS/COLLECTIVITES/ FV

MAI 2023 : MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DES PROJETS

1 OCTOBRE 2023 : DEPLOIEMENT DES VOLONTAIRES – SESSION 2

30 OCTOBRE 2023 : REMISE DE L'ENSEMBLE DES LIVRABLES ET RAPPORTS FINAUX DE LA PREMIERE SESSION

30 OCTOBRE 2024 : REMISE DE L'ENSEMBLE DES LIVRABLES ET RAPPORTS FINAUX

POUR CANDIDATER ENVOYER À : PROJET.TEVO@France-volontaires.org

- Une réponse complète à ce formulaire : [AMI OPERATEURS](#)
- Un chronogramme
- Un budget
- La présentation d'une action similaire